

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À L'ÉCOLE LE MERCREDI 11 MAI 2022**

Sont présents : Mesdames Shana Myriam Ravary; Sylvie Côté; Geneviève Bellerose; Anne Pellerin; Caroline Noël; Natacha Harton; Josée Houle et Sophie Fortin.
Monsieur Brian Dickinson.

Sont absents :

1 - Ouverture de l'assemblée, présences et quorum

Monsieur Dickinson ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 11-05-2022;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

033 - CÉ
21 / 22 - 25



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Natacha Harton, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 11-05-2022;

en y apportant les modifications suivantes :

- Prochaine rencontre

3 - Adoption du procès-verbal 16 mars;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 - CÉ
21 / 22 - 26



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Côté, il est résolu à l'unanimité;

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant les modifications suivantes :

- Tenue en visioconférence en titre
- Des critères au point 2
- Sur proposition de au point 3

4 - Suivi du dernier procès-verbal;

La conférence d'Espace Mauricie a été très appréciée.
L'expérience en classe, avec le personnel et les élèves, a été excellente.
Nous recevrons les vêtements pour les équipes sportives très bientôt.

5 - Questions du public;

Aucune

6 - Formation des membres;

Nous discutons de la capsule concernant les frais scolaires et de la fiche sur les règles de conduite et les mesures de sécurité que madame Fortin nous a fait parvenir.

7 - Principes d'encadrement des contributions financières exigées par l'école;

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

CONSIDÉRANT L'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école de l'Envolée a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école de l'Envolée et la direction d'école de l'Envolée], dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école de l'Envolée;

CONSIDÉRANT Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école de l'Envolée seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP);

CONSIDÉRANT Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du Centre de services scolaire balisant certains frais ainsi que leur gestion;

- le projet éducatif de l'école de l'Envolée qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école de l'Envolée (art. 74 LIP). Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école;

033 – CÉ
21 / 22 – 27



CONSIDÉRANT sur proposition de Shana Myriam Ravary, il est résolu :

D'ÉTABLIR, les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe;

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'Envolée respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

8 - Code de vie 2022-2023;

Madame Fortin nous explique les grandes lignes des modifications faites dans le code de vie.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école, proposées par la direction de l'école de l'Envolée;

CONSIDÉRANT que la proposition de la directrice a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (cf. l'art. 77 de la LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation qui a été déposée par madame la directrice;

033 – CÉ
21 / 22 - 28



EN CONSÉQUENCE il est proposé par Brian Dickinson et résolu à l'unanimité d'approuver, conformément à l'article 76, 1^{er} paragraphe de la LIP, le Code de vie 2022-2023 de l'école de l'Envolée, tel que proposé par la direction de l'école de l'Envolée dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante et de mandater la direction de l'école pour qu'une copie de ce nouveau Code de vie soit transmise à chaque élève de l'école et à ses parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2^e paragraphe de la LIP.

9 - Sorties et activités éducatives;

Madame Fortin nous présente quelques sorties scolaires ajoutées à la liste des activités 2021-2022.

033 – CÉ
21 / 22 - 29



EN CONSÉQUENCE sur proposition de Anne Pellerin, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

10 - Rentrée progressive (maternelle);

Madame Fortin explique ce qu'est une rentrée progressive en maternelle et parle du souhait de madame Sylvie Côté, enseignante à la maternelle, d'avoir 6 jours de rentrée progressive à l'automne 2022, soit les 1^{er} et 2 septembre ainsi que les 5, 6, 7 et 8 septembre 2022.

CONSIDÉRANT la politique de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy quant à la politique de rentrée progressive;

033 – CÉ
21 / 22 - 30



CONSIDÉRANT la recommandation de l'enseignante au préscolaire 5 ans, il est proposé par Josée Houle et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER six (6) jours de rentrée progressive pour le préscolaire 5 ans de l'école de l'Envolée pour l'année 2022-2023.

11 - Organisation scolaire 2022-2023;

Mme Sophie nous présente l'organisation scolaire à ce jour :
Nous aurons 1 classe par niveau ainsi qu'une classe multi de 3^e/4^e année.

12 - Heures de services 2022-2023;

Nous aurons sensiblement la même chose que cette année.
30 h de TES
20 h d'ens-ortho
7 h de psychoéducation
Point de service en attente.

13 - Règlements généraux du service de garde 2022-2023;

Il y a encore des petites modifications à venir.

14 - Changement de direction;

Madame Fortin nous informe de son départ pour le secondaire. C'est monsieur Marc-André Lallemand, directeur également de l'école Jacques-Héту, qui prendra sa relève avec un adjoint. Le nom de celui-ci n'est pas encore connu.

15 - Mot de la représentante du service de garde;

Le projet Osentreprendre « J'ai froid » (fabrication de foulard) a gagné le lauréat local.
M. Stéphane est parti dernièrement, nous avons eu la chance de trouver une remplaçante.

16 - Mot des membres du personnel;

Les 6^e année sont très contents de leur sortie à l'Escarpé.
21 juin, course des finissants.
22 juin, fête hawaïenne pour souligner la fin de l'année.
23 juin, piscine Martin Bergeron

17 - Correspondance;

Aucune

18 - Levée de la séance

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 - CÉ
21 / 22 - 31



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Bellerose, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER la séance ordinaire du 11 mai 2022 à : 20 h 22;

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Président (e)

Secrétaire

Sophie Fortin
Directrice